**Charte de l’entreprise**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| |  | | --- | | **Practime** est « une entreprise de pratique commerciale » active dans la vente par correspondance et qui s’engage à respecter certains principes de fonctionnement en tant qu’entreprise mais aussi en tant que lieu de formation.  L’entreprise attend de ses collaborateurs l’adhésion à des règles, définies dans cette charte d’entreprise.  Pour devenir leader dans nos domaines d’activité, nous devons :   * Garantir des prestations de qualité dans le traitement de nos commandes, afin de répondre aux attentes de nos clients, dans le respect des normes professionnelles de l’économie privée. * Affirmer notre position de partenaire fiable du réseau des entreprises de pratique commerciale d’Helvartis. * Respecter l’image de nos maisons marraines et faire preuve de reconnaissance envers leur soutien. * Considérer les entreprises de pratique commerciale du réseau Helvartis, Européen et tous les collaborateurs en relation avec notre travail comme des clients. En tant que tels, ils ont droit à toutes nos préoccupations. Leur satisfaction est notre priorité. | | **UNE VOLONTÉ DES PRINCIPES** | | Le client est le centre de nos préoccupations  Nos prestations doivent être clairement définies dans nos communications et soumises à des normes de contrôle lors des audits organisés par Helvartis ou lors de la visite de nos sponsorts.  Nous constituons une équipe d’hommes et de femmes qui travaillent ensembles  Nous valorisons l’esprit d’équipe, le travail sérieux et nous accordons la même importance à chaque fonction des départements de l’entreprise. Chacun a droit à une formation correspondant à ses attentes et aux besoins de l’entreprise. Nous préconisons :   * Une forte implication dans le travail par une participation active de chaque collaborateur. * L’éthique, l’intégrité et l’honnêteté envers tous les collaborateurs. * La patience et l’indulgence entre chaque collaborateur. * La concentration et la vigilance dès l’entrée dans l’entreprise. * La conscience professionnelle à chaque instant par le discernement appliqué dans l’apprentissage des processus de travail. | | **UNE PHILOSOPHIE DE TRAVAIL** | | Augmentation des compétences des collaborateurs Chaque collaborateur exerce un travail au sein d’un département et développe avec son groupe les compétences sociales et professionnelles attendues dans l’économie privée. Pour cela, chaque département dispose:   * De mandats contenants des objectifs précis, qui seront régulièrement évalués dans le département même. * De l’autonomie qui est nécessaire pour exercer les activités d’apprentissage, développer des initiatives et des décisions adéquates, selon les mandats assignés par la direction.   Nous attendons des collaborateurs qu’ils contribuent au succès de l’entreprise L’entreprise doit pouvoir compter sur la participation et l’engagement de chacun afin de renforcer l’efficacité de nos prestations. Chaque collaborateur s’engage donc à :   * Mériter et conserver la confiance des autres collaborateurs des clients et des partenaires en répondant à leurs attentes par une attitude professionnelle. * Assumer ses responsabilités et respecter des objectifs professionnels et comportementaux évaluables par l’entreprise comme par le collaborateur lui-même. * Contribuer, par la mise en commun des expériences et des compétences, au progrès de l’entreprise et à l’accomplissement de ses objectifs. | |  | | Cette charte vise à améliorer la qualité des prestations proposées, à impliquer chacun des collaborateurs dans le fonctionnement de l’entreprise, à définir la ligne de conduite à l’égard des clients et dans l’organisation. Précisant les droits et devoirs de chacun, elle s’adresse à tous les collaborateurs de Practime. | |  | |  | |